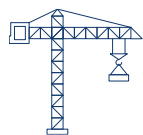


20 ENTREPRISES DE CONSTRUCTION REÇOIVENT LA CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SSE GENÈVE !

Dans un monde où l'économie des ressources et le respect de l'environnement sont devenus des facteurs prépondérants, les entrepreneurs de la SSE Genève s'engagent depuis plus de 15 ans pour une construction durable.



Les entrepreneurs membres de la SSE Genève s'emploient depuis de nombreuses années à diminuer l'impact environnemental de leurs activités, notamment en maîtrisant leur consommation d'eau et d'énergie, en favorisant l'achat de véhicules moins polluants, en utilisant des machines de chantier équipées de filtres à particules, en utilisant des huiles biodégradables et en améliorant la performance énergétique des espaces de vie du personnel sur les chantiers.

La durabilité ne se limite pas uniquement à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Santé et sécurité au travail, formation professionnelle et continue, politique d'achat responsable, développement des emplois et du capital humain sur le long terme sont autant de domaines d'action dans lesquels nos membres s'investissent, au quotidien, dans une optique de durabilité.

Économie circulaire et nouveaux matériaux



Les techniques et les matériaux utilisés ont toujours su évoluer au fil des époques et des contraintes écologiques : nouveaux matériaux (tels que les bétons « bas carbone »), nouveaux processus de production, réemploi des matériaux, recyclage ou valorisation des déchets. Les principes de l'économie circulaire inspirent le secteur et favorisent les filières locales. C'est pourquoi, la SSE Genève soutient Reuzi, une plateforme numérique qui favorise le réemploi et l'échange de matériaux entre les chantiers.

Charte Développement durable



Précurseur en la matière, la SSE Genève crée en 2015 une Charte Développement durable reconnue par l'État de Genève. En signant cette Charte, l'entreprise s'engage à respecter les principes des trois piliers du développement durable : économique, environnemental et social. La Charte Développement durable ne peut pas être accordée à l'entreprise sans qu'elle ait au préalable obtenu la **Charte d'éthique** de la SSE Genève, attestant qu'elle est à jour avec le paiement de toutes les cotisations sociales et conventionnelles du secteur.



Pour en savoir plus sur la Charte d'éthique



Pour en savoir plus sur la Charte Développement durable

Liste des entreprises signataires de la Charte Développement durable 2023-2024

Amoudruz SA	Construction Perret SA	Jacquet SA	Prelco SA
Arn, Wüthrich & Frigério SA	F. Bernasconi & Cie SA	Marti Construction SA	Rampini & Cie SA
Bertolit SA	Grisoni-Zaugg SA	Maulini SA	Scrasa SA
Cuénod Constructions SA	Induni & Cie SA	Perrin Frères SA	Sogeca SA
Colas SA – Tecvia SA	Implenia Suisse SA	Piasio-HTP SA	VCS SA

La Charte Développement durable c'est l'assurance que l'entreprise de construction à qui vous confiez vos travaux s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter les trois piliers du développement durable dans ses domaines de compétences.